

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE LIGUE INDIVIDUELS SENIOR ET VETERANS

1 – CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement du championnat régional individuel ; **à l'exclusion du Trophée Régional Jeunes qui remplace, à partir de la saison 2009-2010, le championnat régional jeunes, et qui fait l'objet d'un règlement spécifique.**

2 - PARTICIPATION

La participation aux championnats de LIGUE est limitée dans les conditions décrites ci-après.

Licences

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats de LIGUE les joueurs régulièrement licenciés à la F.F.B.A. pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions visées.

Critères d'admission

Sous réserve des conditions ci-dessus, peuvent être admis les joueurs remplissant la condition suivante :

Catégories Adultes :

- Autorisé aux Cadets, Juniors et Vétérans en possession du certificat médical de surclassement.

Catégories Vétérans :

- Autorisé aux seuls Vétérans en possession du certificat médical compétition.

3 - MODALITES D'ENGAGEMENT

Les CODEP désirant y inscrire des joueurs sont tenus de respecter les modalités ci-après. Leur non-respect peut entraîner le refus d'une inscription.

Contenu des engagements

Les engagements sont à effectuer par le CODEP concerné, **au moyen d'un mail à l'adresse qui lui sera communiquée par la Commission Championnat Régional de la Ligue Limousin de Badminton.**

Les engagements sont constitués par les pièces suivantes :

- le formulaire figurant en annexe mentionnant le responsable de la délégation, la liste alphabétique récapitulative des joueurs,
- les inscriptions des joueurs dans les différents tableaux classés par ordre de priorité ; ces documents doivent être remplis et paraphés par le CODEP.

Droits d'engagement

L'inscription aux compétitions est soumise au versement de droits d'engagement pour chacun des tableaux auxquels les joueurs participent. Ces droits seront à verser par le CODEP concerné au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de la LIGUE du LIMOUSIN de BADMINTON.

Le montant des droits d'engagement voté par le comité directeur de la Ligue, est précisé en annexe pour chaque tableau.

En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié, les droits d'engagement restent acquis à la LIGUE (cf. article 9 du Règlement Général des Compétitions.)

Une facture sera adressée aux CODEP, au vu des tableaux définitifs.

Les droits d'inscription sont de 5,00 Euros par joueur, par tableau, ramenés à un total de 12,00 Euros pour le cas où un joueur serait inscrit sur trois tableaux.

Délais

Les engagements doivent parvenir au siège de la LIGUE par mail dans les délais requis à l'attention de la personne désignée responsable par la Commission régionale des Compétitions.

Ces délais sont : **25 jours avant la compétition.**

Passé ce délai, toute inscription sera refusée, sauf cas particulier acceptée par la Commission Championnat Régional de la Ligue Limousin de Badminton.

Les tableaux seront établis, dès expiration de ce délai, par la Commission Championnat Régional de la Ligue Limousin de Badminton et seront approuvés par le Juge Arbitre chargé de la compétition.

Inscription joueurs

Chaque CODEP aura la possibilité d'inscrire 4 joueurs ou 4 paires par tableau et catégorie (pour les seniors), ainsi que 4 joueurs ou 4 paires remplaçant(e)s pour palier à l'insuffisance d'inscription d'un autre CODEP.

**Pour le cas où deux CODEP auraient inscrit des joueurs ou des paires de remplacement, la Commission Championnat Régional de la Ligue Limousin de Badminton choisira automatique le joueur ou la paire ayant le meilleur classement par points.
Ainsi, seuls 12 joueurs ou paires seront autorisés par tableau.**

4 - DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS de LIGUE

Arbitrage

Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un Juge-Arbitre désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage. Celui-ci doit veiller à l'égalité de traitement de tous les compétiteurs et à l'application de l'ensemble des règlements édictés par la F.F.BA. et applicables à la compétition concernée.

La validité des inscriptions ayant été vérifiée par la Commission Championnat Régional de la Ligue Limousin de Badminton lors de leur réception, le juge-arbitre n'aura à vérifier que l'identité des joueurs présents.

Constitution des tableaux

Les tableaux seront constitués de 12 joueurs ou paires, au maximum.

Ils comprendront quatre poules de 3 joueurs ou paires. Seul le premier de chaque poule sortira en demi-finale.

Toutefois, pour le cas, où le nombre de joueurs ou paires inscrit(e)s sur l'un des tableaux serait inférieur à 12, la Commission Championnat Régional de la Ligue Limousin de Badminton se réserve le droit de regrouper les joueurs ou les paires dans des poules de 4 ou 5 et/ou d'en sortir plus d'1 par poule.

Compétition

La compétition se déroulera sur le ou les gymnase(s) choisi(s) par la Ligue Limousin de Badminton, suite à un appel fait auprès des clubs dépendant de la ligue ou des structures indépendantes si besoin.

Le club, dont le ou les gymnases auront été choisis, devra :

- fournir : les poteaux, les filets et la sono, mais également, pour la table de marque, une table suffisamment grande, des chaises et des prises électriques,
- assurer la buvette.

Pour le cas, où la compétition serait réalisée dans une structure indépendante, sans buvette, la tenue de cette buvette pourra être offerte à un club qui le désire, lequel devra alors s'occuper de la demande de licence appropriée auprès de la Mairie concernée.

Le matériel informatique et la papeterie seront amenés par la Ligue, qui assurera la table de marque.

La compétition pourra se dérouler du samedi au dimanche, selon les horaires suivants :

- samedi : de 8 heures à 20 heures,
- dimanche : de 8 heures à 20 heures.

Lors du dernier jour de la compétition, il sera procédé, après le dernier match de la journée, à la remise des récompenses lors d'un « pot de l'amitié » organisé par la Ligue Limousin de Badminton.

Formulaire Compétitions .Annexe 1 au règlement des Championnats de Ligue.	Adoption : CD LIGUE du : entrée en vigueur :
---	---

ENGAGEMENT PAR LE CODEP AU CHAMPIONNAT DE LIGUE SENIORS ET VETERANS	
	3 pages

Ce formulaire d'engagement est à utiliser obligatoirement pour les Championnats de LIGUE INDIVIDUELS Jeunes et Adultes. Il est à adresser d

CODEP :	Saison 20 /
Compétition : Championnat de LIGUE Seniors / vétérans	Date : Lieu :

Je soussigné(e): _____ Président(e) du Codep
engage pour le championnat mentionné ci-dessus les joueurs dont les noms suivent. Ces joueurs ont été prévenus de leur inscription. S'il s'agit de mineurs, ils ont l'autorisation de leurs parents pour se déplacer sur les lieux du championnat pendant la durée des épreuves.

*La liste ci-jointe ne comprend que des joueurs en possession d'une **licence F.F.BA.** valable pour la saison en cours, du **certificat médical** de non-contre-indication.*

• **Coordonnées de la personne représentant officiellement le CODEP au championnat désigné ci-dessus :**

NOM:

Prénom :

N° de licence : Tel pers. :

Tel prof :

• **FORMULAIRE À RENVOYER AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT LA COMPÉTITION :**

Date et signature du président
du Codep ou de son
représentant* :

* en cas de délégation de pouvoir, préciser Nom et Fonction du signataire :

n° tél. :

CODEP :		Saison : 20 /
Compétitions : Championnat de Ligue Seniors / vétérans	Date :	Lieu :

INSCRIPTIONS PAR TABLEAU

SIMPLE HOMMES	
1	
2	
3	
4	
R 1	
R 2	
R 3	
R 4	

SIMPLE DAMES	
1	
2	
3	
4	
R1	
R 2	
R 3	
R 4	

DOUBLE HOMMES	
1	
2	
3	
4	
R 1	
R 2	
R 3	
R 4	

DOUBLE DAMES	
1	
2	
3	
4	
R 1	
R 2	
R 3	
R 4	

DOUBLE MIXTE	
1	
2	
3	
4	
R 1	
R 2	
R 3	
R 4	

INSCRIPTION DE JOUEURS FAISANT PARTIE DE 2 CODEP

Les 2 CODEP doivent faire la même inscription ;

Merci de remplir ces inscriptions suivant l'exemple ci-dessous

CA T	NOM et Prénom Codep	/
DH	DUPONT André	/ 87
B	MARTIN Pierre	/ 23
		/
		/
		/
		/

CA T	NOM et Prénom	/ Codep
		/
		/
		/
		/
		/

Cette page doit toujours être accompagnée des 3 précédentes